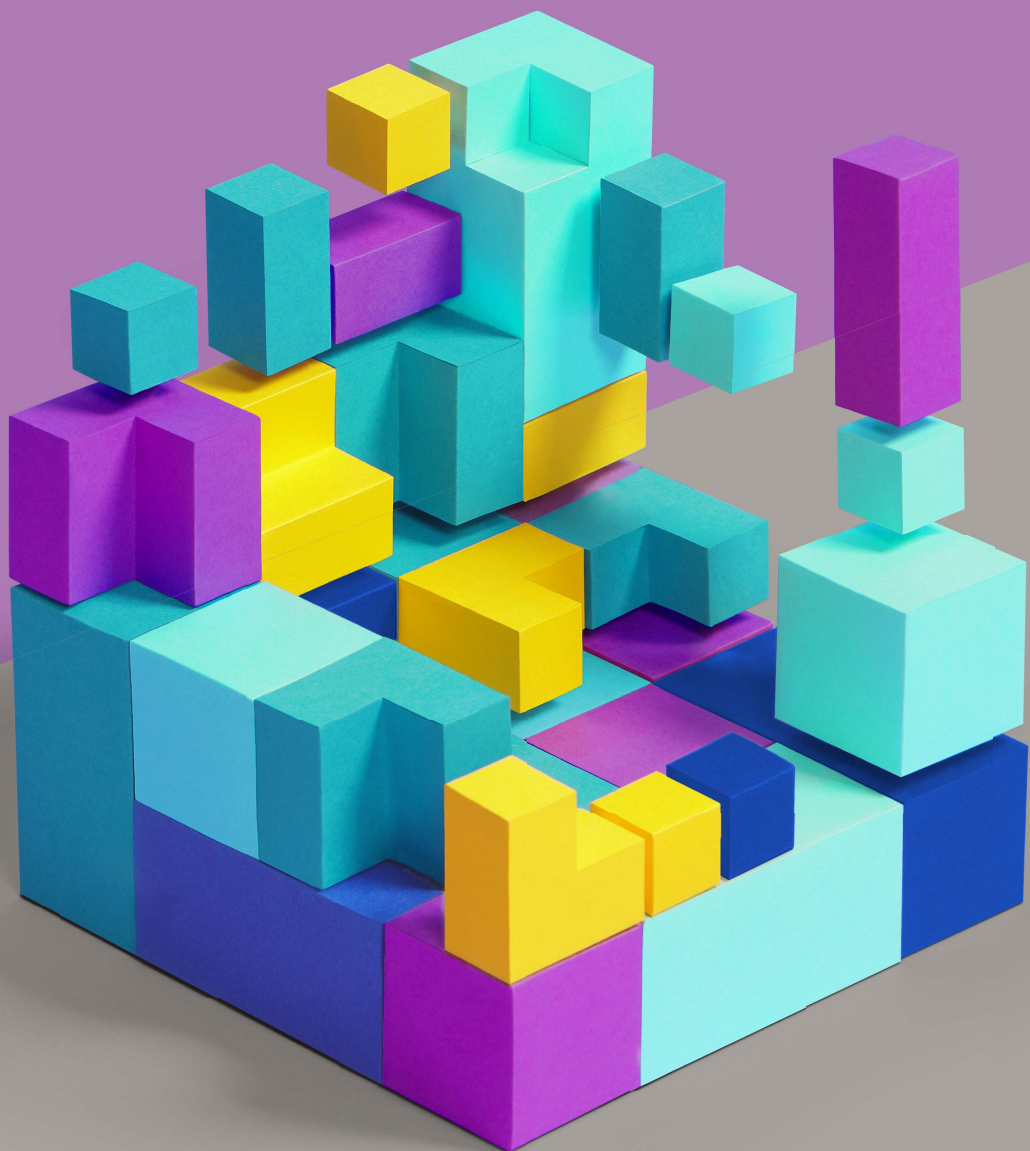




tellico



**Tellico pk**  
Rapport de gestion  
2022

# Contenu

**1.**

Avant-  
propos  
Page 5

**2.**

Chiffres-clés et  
bilan  
Page 8

**3.**

Compte d'exploitation  
Page 12

**4.**

Annexe  
Page 16

# Avant-propos

## Madame, Monsieur



Des turbulences difficiles sur les marchés financiers: tel est le résumé que l'on peut faire pour l'année 2022. Ces turbulences ont été dues à la forte hausse des taux d'intérêt, aux pertes importantes qui en ont résulté pour les obligations ainsi qu'aux fortes corrections sur les marchés des actions. Grâce à notre gestion dynamique des risques, Tellco pk a pu réaliser une performance pondérée dans le temps de -5,80 % sur l'ensemble de l'année, un résultat nettement supérieure à celui de l'indice de référence avec -14,06 %. Notre taux de couverture est de 101,7 % à la fin 2022.

## Une croissance satisfaisante

L'an passé également, de nombreuses entreprises et assurés nous ont fait confiance. Fin 2022, le nombre d'assurés auprès de la Tellco pk est passé de 88'500 à 94'500, soit une augmentation de 8 %. Sur environ 4'600 bénéficiaires de rentes, on ne compte qu'un seul retraité pour 22 actifs, soit un rapport extraordinairement bon, qui reflète aussi notre jeune moyenne d'âge.

En raison de la performance négative, le total du bilan s'est maintenu à près de 4,25 milliards de francs.

## Gestion dynamique des risques

En tant qu'institution de prévoyance, nous portons une grande responsabilité pour l'avenir financier de nos assurés. L'un des plus grands défis consiste à identifier et minimiser les risques potentiels pour la fondation afin de garantir la stabilité financière et la continuité au profit des assurés. L'objectif de Tellco pk est d'atteindre le meilleur rendement possible avec le plus grand degré de sécurité.

Nous misons donc sur une gestion dynamique des risques, ce qui permet de réduire nettement le risque de sous-couverture et aussi d'éviter autant que possible d'éventuelles contributions d'assainissement. L'année passée a montré que cette approche fonctionnait: comme nous évaluons régulièrement et systématiquement aussi bien l'environnement de marché que la situation financière de l'institution de prévoyance, nous avons pu réduire rapidement les placements les plus risqués. Cela a entraîné des fluctuations nettement moins marquées de la performance, offrant ainsi une plus grande sécurité aux assurés et aux employeurs.

## Investissements durables

Nous prenons soin non seulement de la fortune des assurés affiliés, mais aussi de notre environnement. Nous savons que nos actions ont des répercussions à long terme et nous nous efforçons d'apporter notre contribution à un avenir plus durable. Ainsi, Tellco pk poursuit entre autres une stratégie de décarbonation et a déjà investi directement plus de CHF 150 millions dans des projets dans ce domaine, par exemple des installations solaires, des parcs éoliens ou des centrales hydroélectriques. D'ici 2025, CHF 150 à 200 millions supplémentaires devraient être investis à cet effet. Nous avons, par ailleurs, réalisé d'autres progrès importants dans le domaine des actions et de l'immobilier: dans le domaine de l'immobilier, nous visons par exemple un mélange de différentes sources d'énergie renouvelable comme le photovoltaïque, les sondes géothermiques ou les pompes à chaleur. Nous prévoyons également de doubler au moins la puissance de nos propres installations photovoltaïques d'ici 2025.

### Lancement du portail des assurés ePlix

En janvier 2023, le nouveau portail des assurés ePlix a pu être lancé - un jalon de la numérisation. Ainsi, ePlix est une application suisse indépendante et gratuite qui répond aux normes de sécurité les plus strictes et offre aux utilisateurs un aperçu complet et unique en son genre de leur prévoyance personnelle. Nous avons investi beaucoup de temps et d'énergie dans le développement de l'application pour nous assurer qu'elle réponde aux besoins des utilisateurs et offre une expérience utilisateur sans faille.

Tous les assurés ont accès à leurs données de prévoyance LPP mises à jour quotidiennement. L'application affiche les prestations de prévoyance et les pronostics propres à chaque profil, notamment les prestations de vieillesse en cas de retraite anticipée ou différée. ePlix aide également les utilisateurs et utilisatrices à planifier leur logement en leur montrant les montants qu'ils/elles peuvent percevoir pour l'achat d'un logement en propriété. D'autres fonctions viennent compléter en permanence l'application afin de pouvoir à l'avenir présenter de manière centralisée toutes les données relatives aux salaires, à la prévoyance, aux assurances et aux comptes bancaires.

En 2023, nous continuerons à mettre en œuvre la stratégie de placement dynamique et protéger les avoirs avec le même soin et la même détermination. Malgré les turbulences des marchés financiers, nous gérons nos affaires de manière dynamique, prudente et dans le meilleur intérêt de nos membres. Nous remercions toutes les organisations membres et les entreprises qui nous sont affiliées. Votre confiance constitue le socle de notre travail quotidien. Nous nous réjouissons déjà à l'idée de pouvoir compter sur vous pour avancer.

Cordiales salutations,



Peter Hofmann  
Président du conseil de fondation

# Chiffres-clés

	2022 CHF 1'000	2021 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	417'646	378'284	10.4
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	334'848	302'170	10.8
> dont cotisations de risques et pour frais administratifs	82'798	76'114	8.8
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'806'902	2'636'751	6.5
Capital de prévoyance des rentiers	854'427	790'641	8.1
Prestations de rente	58'302	54'639	6.7
Provisions techniques	86'642	78'527	10.3
> dont provisions pour le taux de conversion	64'211	55'635	15.4
> dont provisions pour réserves pour sinistres tardifs	32	2'256	-98.6
> dont provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique	20'708	19'466	6.4
> dont provisions pour fluctuation du risque de décès	1'691	1'170	44.5
Découvert / excédent de couverture	32'826	362'040	-90.9
Somme du bilan	4'261'164	4'292'621	-0.7
<b>Autres données</b>			
Taux de couverture de la Fondation	100.9 %	110.3%	-8.5
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	101.7 %	111.2%	-8.6
Entreprises affiliées	10'192	9'943	2.5
Personnes assurées	95'604	88'519	8.0
Bénéficiaires de rente (nombre de rentes)	4'634	4'261	8.8
Rendement des placements de la fortune	- 5.80 %	7.44 %	- 179.6
Rémunération des capitaux d'épargne	1.00 %	2.00 %	
<b>Taux d'intérêt technique</b>	<b>1.75 %</b>	<b>1.75 %</b>	

# Bilan

Actifs	Annexe	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF	Evolution en %
<b>Placements de la fortune</b>				
<b>Actifs liquides</b>				
<b>Placement de la fortune des compartiments</b>		<b>4'257'691'666</b>	<b>4'288'375'130</b>	<b>- 0.7</b>
Fortune PRO	6.4	4'125'636'297	4'182'832'686	- 1.4
Fortune INDIVIDUA	6.4	132'055'369	105'542'444	25.1
<b>Compte de régularisation de l'actif</b>		<b>3'472'147</b>	<b>1'783'519</b>	<b>94.7</b>
<b>Actifs des contrats d'assurance</b>		<b>-</b>	<b>2'462'317</b>	<b>- 100.0</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>4'261'163'813</b>	<b>4'292'620'966</b>	<b>- 0.7</b>

# Bilan

Passifs	Annexe	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF	Evolution en %
<b>Dettes</b>		<b>389'030'032</b>	<b>335'766'623</b>	<b>15.9</b>
Prestations de libre passage et rentes		304'033'202	253'816'263	19.8
Comptes courants des employeurs		19'182	24'408	-21.4
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		56'902'734	53'466'520	6.4
Banques / assurances		5'340'310	4'885'838	9.3
Autres dettes		22'734'604	23'573'595	-3.6
<b>Compte de régularisation du passif</b>		<b>24'389'176</b>	<b>21'605'437</b>	<b>12.9</b>
<b>Réserves de contributions de l'employeur</b>	6.8.2	<b>35'260'275</b>	<b>31'890'721</b>	<b>10.6</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.3	<b>2'251'000</b>	<b>2'251'000</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>3'747'971'522</b>	<b>3'508'381'264</b>	<b>6.8</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	2'806'901'763	2'636'750'588	6.5
Capital de prévoyance des rentiers	5.5	854'427'424	790'641'173	8.1
Provisions techniques	5.6	86'642'335	78'527'187	10.3
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	-	2'462'317	-100.0
<b>Réserve de fluctuation de valeur des compartiments</b>	6.3	<b>43'216'958</b>	<b>372'784'760</b>	<b>-88.4</b>
<b>Fonds libres compartiments (INDIVIDUA)</b>				
Situation en début de période		-	-	
± Entrées / sorties fonds libres de l'œuvre de prévoyance		-	-	
± Excédent de revenus / de charges		-	-	
<b>Situation en fin de période</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Fonds libres compartiment PRO œuvres de prévoyance</b>				
<b>Situation en début de période</b>		<b>19'941'160</b>	<b>12'448'926</b>	<b>60.2</b>
± Entrées / sorties fonds libres de l'œuvre de prévoyance		-896'310	7'492'234	-112.0
± Excédent de revenus / de charges		-	-	
<b>Situation en fin de période</b>		<b>19'044'850</b>	<b>19'941'160</b>	<b>-4.5</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4'261'163'813</b>	<b>4'292'620'966</b>	<b>-0.7</b>

Compte d'exploitation



# Compte d'exploitation

	Annexe	2022 CHF	2021 CHF	Evolution en %
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>446'660'564</b>	<b>399'452'186</b>	<b>11.8</b>
Cotisations des employés	3.2	199'107'460	179'957'095	10.6
Cotisations des employeurs	3.2	218'538'666	198'327'650	10.2
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.8.2	- 6'487'456	- 9'377'398	- 30.8
Versements uniques et sommes de rachat	5.3	25'400'133	19'523'954	30.1
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	9'940'365	9'018'982	10.2
Apports au capital d'épargne (en provenance des fonds libres des œuvres de prévoyance)		161'396	2'001'904	- 91.9
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>440'299'523</b>	<b>382'439'266</b>	<b>15.1</b>
Apports de libre passage	5.3	415'038'644	366'377'362	13.9
Apports pour la reprise d'effectifs d'assurés dans		18'944'843	8'462'563	123.9
> Capital de prévoyance des rentiers	5.5	13'235'449	8'462'563	56.4
> Provisions techniques		1'075'593	-	100.0
> Réserves de fluctuation de valeur		4'633'801	-	100.0
> Fonds libres		-	-	-
Versements anticipés EPL / divorce	5.3	6'316'037	7'599'341	- 16.9
<b>Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</b>		<b>886'960'087</b>	<b>781'891'452</b>	<b>13.4</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>- 126'983'254</b>	<b>- 119'321'878</b>	<b>6.4</b>
Rentes de vieillesse		- 38'932'968	- 36'179'493	7.6
Rentes de survivants		- 6'668'004	- 6'069'372	9.8
Rentes d'invalidité		- 12'700'872	- 12'389'865	2.5
Prestations en capital à la retraite		- 58'858'700	- 51'133'869	15.1
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		- 9'822'710	- 13'549'280	- 27.5
Exonération des primes		-	-	-
<b>Prestations de sortie</b>		<b>- 529'986'708</b>	<b>- 461'366'789</b>	<b>14.8</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	- 520'172'425	- 447'655'949	16.2
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		- 609'921	- 878'889	- 30.6
> Capital de prévoyance des rentiers	5.5	-	-	-
> Provisions techniques		- 194'995	- 622'714	- 68.7
> Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	- 414'927	- 256'175	61.9
> Provisions œuvres de prévoyance		-	-	-
Versements anticipés EPL / divorce	5.3	- 9'204'363	- 12'831'951	- 28.3
<b>Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés</b>		<b>- 656'969'962</b>	<b>- 580'688'667</b>	<b>13.1</b>

# Compte d'exploitation

	Annexe	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF	Evolution en %
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>		<b>- 254'059'604</b>	<b>- 226'680'074</b>	<b>12.1</b>
Dissolution / constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	- 145'123'451	- 143'921'477	0.8
Charges / revenus de liquidation partielle		- 3'916'794	- 3'564'638	9.9
Dissolution / constitution du capital de prévoyance des rentiers	5.5	- 69'495'645	- 34'019'923	104.3
Dissolution / constitution de provisions techniques	5.2	- 7'361'609	- 1'184'125	521.7
Rémunération du capital d'épargne	5.3	- 25'124'121	- 44'604'502	- 43.6
Dissolution / constitution de réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	- 3'037'983	614'591	- 594.3
<b>Produit des prestations d'assurance</b>		<b>27'890'577</b>	<b>44'528'641</b>	<b>- 37.3</b>
Prestations d'assurance	5.2	27'890'577	38'071'349	- 26.7
Participation aux excédents de l'assurance	5.1	-	6'457'292	- 100.0
<b>Charges d'assurance</b>		<b>- 38'131'182</b>	<b>- 37'316'361</b>	<b>2.2</b>
Primes d'assurance	3.2	- 29'505'693	- 30'440'328	- 3.0
> Primes de risque		- 28'296'570	- 28'771'201	- 1.6
> Prime de frais		- 1'209'123	- 1'669'127	- 27.5
Gestion des absences et Case Management	3.2	- 5'761'570	- 4'121'787	39.8
Cotisations au fonds de garantie	3.2	- 2'863'919	- 2'754'247	4.0
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>- 34'310'083</b>	<b>- 18'265'009</b>	<b>87.8</b>

# Compte d'exploitation

	Annexe	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF	Evolution en %
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>		<b>- 263'220'651</b>	<b>278'002'307</b>	<b>- 194.7</b>
<b>Résultat de la fortune des différents compartiments</b>		<b>- 223'770'493</b>	<b>320'302'509</b>	
Résultat des opérations d'intérêt de la Fondation		-	-	-
PRO	6.7	- 215'324'651	312'988'802	- 168.8
INDIVIDUA	6.7	- 8'445'842	7'313'708	- 215.5
Frais de gestion de la fortune	6.7.1	- 39'450'157	- 42'300'202	- 6.7
<b>Dissolution / constitution de provisions non techniques</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Autres produits</b>		<b>906'880</b>	<b>1'140'791</b>	<b>- 20.5</b>
Produit sur prestations fournies		-	-	-
Intérêts perçus sur les versements des assureurs précédents		65'801	18'695	251.9
Intérêts sur créances / engagements à l'égard de l'employeur		100'530	276'282	- 63.6
Autres produits		740'549	845'814	- 12.4
<b>Autres charges</b>		<b>- 7'972'722</b>	<b>- 6'483'160</b>	<b>22.9</b>
Dissolution / constitution de du croire sur comptes de prime		- 3'081'000	- 2'007'000	53.5
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		- 4'294'853	- 3'925'159	9.4
Charges d'intérêt des prestations de sortie		- 18'154	- 15'016	20.9
Intérêts sur créances / engagements à l'égard de tiers		- 17'897	- 1'729	934.8
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur		- 331'571	- 311'618	6.4
Intérêts sur fonds libres des œuvres de prévoyance		- 186'381	- 222'344	- 16.1
Autres charges		- 42'868	- 295	14'448.6
<b>Frais administratifs</b>		<b>- 29'605'028</b>	<b>- 28'878'125</b>	<b>2.5</b>
Administration générale		- 13'206'532	- 10'567'124	24.9
Marketing et publicité		- 8'677'213	- 8'332'884	4.1
Courtage		- 7'438'656	- 9'637'293	- 22.8
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		- 240'526	- 269'443	- 10.7
Autorités de surveillance		- 42'101	- 71'383	- 41.0
<b>Excédent de revenus avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur / fond libres de la Fondation et compartiments</b>		<b>- 334'201'604</b>	<b>225'516'803</b>	<b>- 248.2</b>
Constitution / dissolution des fonds libres des compartiments		-	-	-
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation		-	-	-
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur des compartiments		334'201'604	- 225'516'803	- 248.2
PRO	6.3	323'055'139	- 223'673'988	- 244.4
INDIVIDUA	6.3	11'146'465	- 1'842'815	- 704.8
<b>Excédent de revenus / de charges</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	



## 1 Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

La Tellco pk est une fondation de droit privé au sens des art. 80 ss. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 de la LPP dotée d'une personnalité juridique propre et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-109.924.595. Elle assure les employés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la loi et au règlement.

### 1.2 Enregistrement et fonds de garantie

Tellco pk est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. Tellco pk est affiliée au fonds de garantie LPP conformément à l'art. 57 de la LPP et lui verse des cotisations conformément aux conditions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

### 1.3 Indication de l'acte et des règlements

Les actes et les règlements suivants régissent les activités de la Tellco pk durant l'exercice sous revue:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	28.03.2022	28.03.2022
Conditions générales	05.07.2018	15.11.2018
Règlement de prévoyance pour la prévoyance professionnelle	10.12.2021	01.01.2022
Règlement complémentaire sur le maintien de l'assurance	10.12.2021	01.01.2022
Règlement des coûts	21.09.2021	01.01.2021
Règlement des réserves	02.12.2022	31.12.2022
Règlement de placement	10.12.2021	01.01.2021
Règlement relatif à la liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	08.08.2018	15.11.2018
Règlement d'organisation	21.09.2021	01.10.2021

### 1.4 Organe de direction paritaire / droit de signature, conseil de fondation

Les organes paritaires de la fondation sont le conseil de fondation et les commissions de prévoyance des caisses de prévoyance affiliées.

## Conseil de fondation

Le conseil de fondation de Tellco pk est composé de six membres (trois représentants des employés et trois représentants des employeurs) et constitue l'organe de direction stratégique de Tellco pk. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la Tellco pk. Ses membres jouissent de la signature collective à deux.

La durée des fonctions des membres du conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Le conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu	Durée des fonctions
Peter Hofmann, Genève (président / représentant des employés)	01.06.2005 – 31.12.2024
Leonie Winter, Unterägeri (représentante de l'employeur)	26.05.2022 – 31.12.2024
Daniel Andermatt, Holzhäusern (représentant des employés)	01.01.2016 – 31.12.2024
Roland Walker, Weggis (représentant des employés)	01.07.2020 – 31.12.2024
Pierre Christen, Veyrier (représentant des employeurs)	01.01.2016 – 31.12.2024
Florence Biner, Rüschlikon (représentante des employés)	01.01.2021 – 31.12.2024

## Commission de prévoyance

Organes de gestion paritaires, composés d'un nombre égal de représentants des employeurs et des employés, des caisses de prévoyance affiliées. Toutes les caisses de prévoyance sont indépendantes les unes des autres sur le plan organisationnel et économique.

### 1.5 Direction

La direction de la fondation est déléguée à la société eCare AG, Schwyz. Les employés des entreprises mandatées jouissent de la signature collective à deux avec procuration ou pouvoir d'agir.

### 1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance Experts en prévoyance professionnelle

L'expert reconnu pour la prévoyance professionnelle au sens de l'art. 53, al. 2, LPP est Dipeka AG, Zurich. Il vérifie régulièrement si la Tellco pk offre à tout moment la garantie de la garantie de pouvoir respecter ses engagements et si ses dispositions réglementaires de nature actuarielle correspondent aux prescriptions légales. Le conseil de fondation a choisi la société Dipeka AG, Zurich, comme expert en prévoyance professionnelle pour l'exercice 2022. Le responsable du mandat est Urs Burch.

## Organe de révision

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, invalidité et survivants (LPP) stipule qu'un organe de révision indépendant doit contrôler chaque année les comptes annuels et la rédaction de rapports sur d'autres prescriptions légales et réglementaires. Le conseil de fondation a choisi Ernst & Young SA, Bâle, comme organe de révision pour l'exercice 2022. Le responsable de la révision est Patrik Schaller.

## Autorité de surveillance

Tellco pk est soumise à la surveillance de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht, ZBSA), qui contrôle entre autres si les dispositions réglementaires de la caisse de pension coïncident avec les prescriptions légales.

## Marketing et distribution

Les tâches de marketing et de distribution de la Tellco pk sont confiées à Tellco SA, Schwyz.

## Administration et gestion

Les tâches de gestion et d'administration sont confiées à eCare AG, Schwyz.

## 1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

	2022	2021	Evolution		
	PRO	INDIVIDUA	Total		
	Total	Total	en %		
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	9'930	13	9'943	9'333	6.5
Nouvelles entreprises affiliées	1'150	2	1'152	1'346	-14.4
Contrats d'affiliation résiliés	-903	-	-903	-736	22.7
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-139	-	-139	-48	189.6
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-287	-	-287	-210	36.7
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-22	-	-22	-30	-26.7
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-106	-	-106	-124	-14.5
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-343	-	-343	-318	7.9
> dont résiliations pour d'autres motifs	-6	-	-6	-6	0.0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>10'177</b>	<b>15</b>	<b>10'192</b>	<b>9'943</b>	<b>2.5</b>

## 2 Membres actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2022	2021	Evolution		
	PRO	INDIVIDUA	Total		
	Total	Total	en %		
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	88'043	476	88'519	77'121	14.8
Exercices précédents non comptabilisés	-	-	-	259	0.0
Entrées	102'661	378	103'039	90'233	14.2
Sorties	-94'510	-223	-94'733	-77'956	21.5
Départs à la retraite	-804	-5	-809	-812	-0.4
Transfert de cas d'invalidité	-330	-1	-331	-277	19.5
Décès	-79	-2	-81	-49	65.3
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>94'981</b>	<b>623</b>	<b>95'604</b>	<b>88'519</b>	<b>8.0</b>

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la Tellco pk spécialisées dans le placement de personnel.

Structure d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	6'289	2'535	8'824
De 25 à 34 ans	17'608	8'010	25'618
De 35 à 44 ans	17'302	7'782	25'084
De 45 à 54 ans	14'313	7'175	21'488
De 55 à 65 ans (64 ans pour les femmes)	9'166	4'714	13'880
Plus de 65 ans (64 ans pour les femmes)	61	26	87
<b>Total</b>	<b>64'739</b>	<b>30'242</b>	<b>94'981</b>

Age moyen des assurés	31.12.2022	31.12.2021
Hommes	40.0	40.3
Femmes	40.7	40.9

## 2.2 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfants	Rentes de divorce	Total
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	978	2'280	441	558	4	4'261
Nouvelles rentes	173	304	61	161	1	700
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	31	39	11	11	-	92
Départ à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	-70	-	-	-	-	-70
Réactivation / expiration / décès	-46	-61	-28	-122	-	-257
Transfert d'effectifs de rentiers	-	-	-	-	-	-
<b>Situation au 31 décembre 2022</b>	<b>1'035</b>	<b>2'523</b>	<b>474</b>	<b>597</b>	<b>5</b>	<b>4'634</b>

## 2.3 Bénéficiaires de rente de contrats d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021
Rentes d'invalidité	3	3
Rentes de partenaire	4	4
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

## 3 Réalisation du but de prévoyance

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels conformes à la LPP en primauté des cotisations. Les prestations de risque sont définies ou bien à partir de l'avoir vieillesse projeté, ou bien en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

### 3.2 Financement, méthodes de financement

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré dans le plan de prévoyance ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque. Les contributions aux frais administratifs et aux coûts liés au risque financent les primes d'assurance, le fonds de garantie, la provision et les frais administratifs. Les contributions totales sont financées par l'employeur au minimum à hauteur de 50 pour cent.

Recettes (cotisations)	2022 CHF 1'000	2021 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations des employés	199'107	179'957	10.6
Cotisations des employeurs	218'539	198'328	10.2
Dissolution / libéralités pour du croire sur comptes de prime	-3'081	-2'007	53.5
<b>Total des recettes</b>	<b>414'565</b>	<b>376'278</b>	<b>10.2</b>
<b>Charges (affectation)</b>			
Bonifications de vieillesse	340'757	307'455	10.8
Frais assurances et Case Management	35'477	34'562	2.6
Cotisations au fonds de garantie	2'864	2'754	4.0
Frais administratifs	29'607	28'878	2.5
<b>Total des charges</b>	<b>408'705</b>	<b>373'649</b>	<b>9.4</b>
<b>Solde</b>	<b>5'860</b>	<b>4'636</b>	<b>26.4</b>

## 3.3 Adaptation de rentes

Lors de sa séance du 2 décembre 2022, le conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en cours.

## 4 Principes applicables à l'évaluation et à l'établissement des comptes, principe de la permanence

### 4.1 Confirmation relative aux principes comptables selon Swiss GAAP RPC 26

La présentation et l'évaluation des comptes annuels respectent la directive no 26 adoptée par la commission spécialisée pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Les comptes annuels sont conformes aux dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle.

Au cours de l'exercice 2022, les actifs et les passifs des contrats d'assurance ne seront plus présentés que dans l'annexe.

### 4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation ont lieu conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et à celles des ordonnances applicables (en particulier l'OPP 2 et la recommandation Swiss GAAP RPC 26).

- Titres et devises: valeur du marché
- Obligations de caisse, hypothèques et prêts: valeur nominale
- Biens immobiliers détenus directement: méthode DCF (Discounted Cash Flow) (évaluation annuelle) ou, dans des cas exceptionnels, à la valeur d'acquisition, diminuée le cas échéant de corrections de valeur.
- Placements alternatifs: dernier prix du marché disponible
- Conversion des devises: cours à la date de clôture du bilan (actif et passif), cours du jour (charges et produits)

## 4.3 Modification des principes en matière d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Il n'y a eu, depuis les comptes annuels de 2021, aucune modification des principes relatifs à l'évaluation, à la comptabilité et à la présentation des comptes.

## 5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture

### 5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La Tellco pk est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (la Mobilière). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les provisions constituées par la Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la Tellco pk, qui s'occupe ensuite de la gestion de ces derniers. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, il a été conclu avec la Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

En 2021, la Tellco pk a reçu une participation aux excédents des contrats d'assurance de CHF 6,4 millions.

### 5.2 Explication relative aux actifs et aux passifs des contrats d'assurance

Il s'agit de capitaux de couverture des rentiers auprès de la société d'assurance ZURICH / la Mobilière.

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs des contrats d'assurance	2'316'491	2'462'317
Passifs des contrats d'assurance	2'316'491	2'462'317

### 5.3 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux de prévoyance des assurés:

	2022 CHF 1'000	2021 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	2'636'751	2'400'776	9.8
Transfert de fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	-	47'333	-100.0
Bonifications de vieillesse	340'758	307'455	10.8
Bonifications de vieillesse exonérées de prime	10'753	9'763	10.1
Rachats et versements uniques	24'736	19'524	26.7
Apports de libre passage	561'182	366'377	53.2
Versements sur fonds libres et réserves de contributions de l'employeur	161	2'002	-91.9
Versements anticipés EPL / divorce	6'980	7'599	-8.2
Prestations de libre passage / résiliations de contrats	-659'755	-447'645	47.4
Charges par suite de liquidation partielle	-15	182	-108.4
Prestations en capital à la retraite	-57'806	-51'134	13.0
Transfert au capital de prévoyance des rentiers (départs à la retraite)	-63'237	-47'593	32.9
Transfert au capital de prévoyance des rentiers (décès)	-9'454	-10'014	-5.6
Versements anticipés EPL / divorce	-9'204	-12'832	-28.3
Rémunération du capital d'épargne	25'124	44'605	-43.7
Divers (LFLP 17 / Provision pour prestations de sortie minimales LPP)	-72	353	-120.4
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>2'806'902</b>	<b>2'636'751</b>	<b>6.5</b>
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	87'974	80'878	8.8
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rentes d'invalidité	1'917	1'790	7.1

Le conseil de fondation décide pour le compartiment PRO du montant du taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux d'épargne. Pour les œuvres de prévoyance du compartiment INDIVIDUA, c'est la commission de prévoyance paritaire qui décide du montant du taux d'intérêt.

Pour les assurés affiliés du compartiment PRO, l'épargne a été rémunérée provisoirement à 1 % en 2022. Lors de sa séance du 2 décembre 2022, le conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1 %. Les commissions de prévoyance des œuvres de prévoyance affiliées dans le compartiment INDIVIDUA ont fixé les taux d'intérêt définitifs entre 1 et 2,2 %.

### 5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

La Tellco pk gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes témoins. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000	Evolution en %
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'808'717	1'706'529	6.0
	<b>1'808'717</b>	<b>1'706'529</b>	<b>6.0</b>

La rémunération des avoirs LPP sur le compte témoin a respecté le taux d'intérêt minimal LPP de 1 %.

## 5.5 Evolution du capital de prévoyance des rentiers

Depuis le 31 décembre 2021, la Tellco pk inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2020, avec un taux d'intérêt technique de 1,75 %. La fondation a constitué une provision pour réduire le taux d'intérêt technique à 1,50 %.

Capital de prévoyance des rentiers	2022 CHF 1'000	2021 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	790'641	753'280	5.0
Transfert de fortune au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	-	3'342	-
Reprise d'effectifs de rentiers	13'235	8'463	56.4
Transfert d'effectifs de rentiers	-	-	-
Prestations d'assurance	21'670	32'641	-33.6
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (départs à la retraite)	60'036	47'593	26.1
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (décès)	11'601	10'014	15.8
Prestations en capital	-9'823	-13'549	-27.5
Versements de rente	-57'631	-54'118	6.5
Exonération de primes sur bonifications d'épargne	-5'262	-4'908	7.2
A partir de la provision pour le taux de conversion	-	9'405	-100.0
Constitution (ajustement actuariel)	29'959	-1'521	-2'070.1
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>854'427</b>	<b>790'641</b>	<b>8.1</b>

Durant l'année sous revue, 1 rentier (exercice précédent 1) a été transféré au sein d'une autre fondation.

## 5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

	Annexe	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000	Evolution en %
<b>Composition des provisions techniques</b>				
<b>Compartiment PRO</b>				
Provisions pour le taux de conversion	5.6.1	60'510	52'096	16.2
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.3	-	2'256	-100.0
Provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique	5.6.4	20'708	19'466	6.4
Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers	5.6.5	-	-	-
<b>Total des provisions techniques compartiment PRO</b>		<b>81'218</b>	<b>73'818</b>	<b>10.0</b>
<b>Compartiment INDIVIDUA</b>				
Provisions pour le taux de conversion	5.6.1	3'701	3'539	4.6
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.2	32	-	100.0
Provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique	5.6.3	-	-	-
Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers	5.6.4	1'691	1'170	44.5
<b>Total des provisions techniques compartiment INDIVIDUA</b>		<b>5'424</b>	<b>4'709</b>	<b>15.2</b>
<b>Total Tellco pk</b>				
Provisions pour le taux de conversion	5.6.1	64'211	55'635	15.4
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.2	32	2'256	-98.6
Provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique	5.6.3	20'708	19'466	6.4
Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers	5.6.4	1'691	1'170	44.5
<b>Total</b>		<b>86'642</b>	<b>78'527</b>	<b>10.3</b>

Les provisions de nature actuarielle sont constituées conformément au « Règlement des réserves ». La liste suivante s'oriente en fonction de la structure prévue par le règlement. Tous les compartiments constituent leurs propres provisions pour eux-mêmes. Les provisions se décomposent comme suit:

### 5.6.1 Provisions pour le taux de conversion

Cette réserve doit servir à ce que le taux de conversion prévu, qui est fixé périodiquement par le conseil de fondation ou la commission de prévoyance, puisse continuer à être appliqué à moyen terme, même si le taux de conversion technique est plus bas.



## 5.6.2 Autres réserves pour sinistres tardifs

Ces réserves contiennent les réserves nécessaires qui résultent des reprises d'affiliations.

## 5.6.3 Provision pour la baisse du taux d'intérêt technique

Etant donné que le taux d'intérêt actuariel appliqué peut s'écarter des recommandations de l'expert, il a été constitué une provision technique correspondante, qui prend en compte les coûts d'une augmentation des capitaux de prévoyance lors de l'application du taux d'intérêt recommandé.

## 5.6.4 Provision pour fluctuation du risque de décès des rentiers

En pratique, on observe habituellement des écarts par rapport à l'espérance de vie moyenne statistiquement attendue des rentiers pour un nombre relativement restreint de rentiers, car aucune compensation suffisante n'a lieu et la loi du grand nombre ne s'applique pas encore. La provision sert à compenser les fluctuations dans l'évolution du risque à la suite de décès des rentiers.

## 5.7 Expertise actuarielle

La Tellco pk est régulièrement examinée sur le plan actuariel par l'expert en prévoyance professionnelle choisi. Le dernier examen a eu lieu le 31 décembre 2021. Il a permis de constater un taux de couverture actuariel conforme à l'art. 4 OPP 2 de 110,3 %.

Dans son rapport, l'expert en prévoyance professionnelle confirme les points suivants:

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées en date de référence sont adéquats;
- en date de référence, la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales;
- les mesures prises afin de combler les risques actuariels sont suffisantes.

L'expert recommande de surveiller chaque année une baisse du taux d'intérêt technique. Pour le reste, aucune autre recommandation ne s'impose.

La prochaine expertise actuarielle au 31 décembre 2022 est en cours d'élaboration et sera traitée lors de la réunion du conseil de fondation de juin 2023.

## 5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la Tellco pk ont été calculés d'après les principes et les directives techniques pour les experts de l'assurance-pension de l'Association suisse des actuaires et de la Chambre des experts en caisses de pension. Les bases actuarielles suivantes sont utilisées: LPP 2020, tables périodiques (TP) 2021, à 1,75 pour cent, augmenté de 0,5 pour cent par an.

## 5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

La Tellco pk gère son propre degré de couverture pour le compartiment PRO ainsi que pour chaque œuvre de prévoyance du compartiment INDIVIDUA. Cela signifie qu'un taux de couverture unique s'applique à toutes les œuvres de prévoyance affiliées via le compartiment PRO. Pour les œuvres de prévoyance affiliées via le compartiment INDIVIDUA, un taux de couverture individuel est calculé pour chaque œuvre.

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).



## Composition de toutes les œuvres de prévoyance INDIVIDUA

Taux de couverture y compris réserve de cotisation employeur sans renonciation à l'utilisation en %	Nombre d'œuvres de prévoyance	Œuvres de prévoyance en %	Capitaux d'épargne / de couverture en MCHF	Découvert / excédent de couverture en MCHF	Découvert / excédent de couverture en %	Somme du bilan en MCHF	Somme du bilan en %	Nombre d'assurés actifs	Nombre de bénéficiaires de la rente de vieillesse	Nombre d'assurés total
moins de 99.49	-	0.00	-	-	-	-	0	-	-	-
99.50 – 99.99	1	25.00	29'094	- 55	- 0.18	32'169	24.26	130	14	144
100 – 104.99	3	75.00	90'329	2'407	2.40	100'428	75.74	493	46	539
105 – 109.99	-	0.00	-	-	-	-	0	-	-	-
110 – 114.99	-	0.00	-	-	-	-	0	-	-	-
115 – 119.99	-	0.00	-	-	-	-	0	-	-	-
à partir de 120	-	0.00	-	-	-	-	0	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>100.00</b>	<b>119'423</b>	<b>2'352</b>	<b>1.77</b>	<b>132'597</b>	<b>100.00</b>	<b>623</b>	<b>60</b>	<b>683</b>

### 5.9.1 Taux de couverture du compartiment PRO selon l'art. 44 de l'OPP 2

	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000	Evolution en %
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>			
Actifs du bilan	4'128'566	4'184'874	- 1.3
Engagements du bilan	- 384'792	- 332'046	15.9
Compte de régularisation du passif	- 23'229	- 21'250	9.3
Réserves de contributions de l'employeur	- 35'260	- 31'891	10.6
Provisions non techniques	- 2'251	- 2'251	0.0
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	- 10'390	- 10'744	- 3.3
Fonds libres des œuvres de prévoyance	- 19'045	- 19'941	- 4.5
<b>Fortune de prévoyance disponible totale</b>	<b>3'653'599</b>	<b>3'766'751</b>	<b>- 3.0</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'713'592	2'560'745	6.0
Capital de prévoyance des rentiers	828'315	778'660	6.4
Passifs des contrats d'assurance	-	353	- 100.0
Provisions techniques	81'218	73'818	10.0
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>3'623'125</b>	<b>3'413'576</b>	<b>6.1</b>
<b>Excédent de couverture / découvert actuariels</b>	<b>30'474</b>	<b>353'175</b>	<b>- 91.4</b>
<b>Taux de couverture du compartiment</b> (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	<b>100.8 %</b>	<b>110.3 %</b>	<b>- 9.5</b>
<b>Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance</b>	<b>101.7 %</b>	<b>111.2 %</b>	<b>- 9.6</b>

Taux de couverture des œuvres de prévoyance	Nombre	Obligations de prévoyance CHF 1'000
101.70 %	7'686	2'079'068
Tcouv 101.8 – 104.9	2'282	1'372'369
Tcouv 105 – 109.9	122	120'960
Tcouv 110 – 114.9	38	21'789
Tcouv 115 – 119.9	20	26'619
Tcouv 120 – 124.9	4	46
Tcouv à partir de 125	25	2'274
<b>Total</b>	<b>10'177</b>	<b>3'623'125</b>

Le taux de couverture de tous les compartiments (niveau fondation) s'élève à 101,7 %.

## 6 Explication relative aux placements et au résultat net

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement Commission de placement

La commission de placement élue par le conseil de fondation surveille les gestionnaires de fortune en collaboration avec le contrôleur d'investissement indépendant Santro Invest AG. Le conseil de fondation est informé en permanence de l'évolution globale des placements de la fortune, du respect des objectifs et des aspects techniques des placements.

Les œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune constituent leurs propres commissions de placement, lesquelles soumettent leurs propositions pour les gestionnaires de fortune à la commission de placement de la fondation.

### Membres de la commission de placement de la Tellco pk

	Durée du mandat
Yves Bugmann (présidence), indépendant	01.01.2021 – 31.12.2024
Peter Hofmann, président du conseil de fondation	01.01.2021 – 31.12.2024
Pierre Christen, représentant des employeurs du conseil de fondation	01.01.2021 – 31.12.2024

### Contrôle de gestion des investissements

Santro Invest AG

Le règlement de placement date du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La fondation propose aux œuvres de prévoyance deux compartiments au choix pour le placement de la fortune de prévoyance:

#### PRO

- le placement de la fortune commun pour toutes les œuvres de prévoyance affiliées;
- la stratégie de placement est basée sur une part en actions de 25 %;
- les œuvres de prévoyance affiliées ne prennent aucune décision de placement;
- les provisions et taux de couverture sont formés ou déterminés au niveau des compartiments. Le taux de couverture est fondamentalement le même pour toutes les œuvres de prévoyance. Les œuvres de prévoyance peuvent toutefois présenter un compte «Fonds libres» ou des réserves de fluctuation de valeur propres.

La gestion de fortune et la gestion immobilière sont assurées par Tellco SA, Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco SA, Schwyz. Dans le domaine des placements et particulièrement des placements alternatifs, Tellco SA dispose de processus de surveillance structurés qui régulent les conflits d'intérêt potentiels et les actes juridiques passés avec des personnes proches. Ces processus sont présentés chaque année au conseil de fondation de la Tellco pk.

Tellco SA a déclaré dans la convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion de fortune depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la Tellco pk. En 2022, aucun avantage de cette nature n'a été accordé (année précédente: aucun).

#### INDIVIDUA

- en cas de taille et aptitude à supporter les risques suffisantes, une œuvre de prévoyance individuelle peut constituer sa propre stratégie de placement avec des placements individuels;
- l'œuvre de prévoyance affiliée prend ses propres décisions de placement (dans le cadre des possibilités de placement établies par le conseil de fondation) et constitue une commission de placement à cet effet;
- les provisions et taux de couverture sont formés ou déterminés au niveau de l'œuvre de prévoyance.

Chaque œuvre de prévoyance définit sa propre stratégie de placement et choisit elle-même ses gestionnaires de fortune.

### Publication du comportement de vote

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, toutes les institutions de prévoyance sont tenues de respecter des obligations de vote et de communication si elles détiennent en direct des actions de sociétés anonymes suisses cotées en bourse. Dans ce cas, elles doivent également respecter l'obligation de communication des votes (ordre du jour et répartition des voix) envers leurs assurés.

La Tellco pk ne possède pas d'actions détenues directement et n'a donc pas la possibilité d'exercer un droit de vote. Toutefois, elle respecte ainsi les obligations de vote et de communication conformément à l'article 23 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse. Un compartiment INDIVIDUA (année précédente: aucun) dispose d'actions détenues directement. Les droits de vote ont été exercés par le gestionnaire de fortune sur la base des instructions élaborées et ont été communiqués aux assurés du compartiment.

### 6.2 Recours à des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2)

#### Placements du compartiment PRO

Aucune extension n'a été prise en compte.

#### Placements du compartiment INDIVIDUA Recours à l'extension:

Les commissions de prévoyance étendent pour trois œuvres de prévoyance les possibilités de placement légales dans le domaine des placements immobiliers et des placements alternatifs. Entre 32,55 % et 36,66 % (trois œuvres de prévoyance) des placements sont effectués dans l'immobilier et entre 16,74 % et 17,94 % (deux œuvres de prévoyance) dans le domaine des placements alternatifs.

## Violation des fourchettes:

En outre, les commissions de prévoyance élargissent pour deux œuvres de prévoyance les fourchettes réglementaires qui ont été fixées dans l'annexe au contrat d'affiliation. Les fourchettes sont dépassées comme suit:

- pour une œuvre de prévoyance dans les domaines du marché monétaire (17,40 % au lieu de 10,00 % max.) ainsi que des obligations en CHF (12,70 % au lieu de 10,00 % max.);
- pour une œuvre de prévoyance dans les domaines des actions mondiales (8,10 % au lieu d'au moins 10,00 %), des obligations en CHF (15,10 % au lieu d'au moins 20,00 %) et des placements alternatifs (2,40 % au lieu d'au moins 2,50 %).

Malgré le dépassement des limites légales dans les domaines de l'immobilier et des placements alternatifs ainsi que la violation des marges réglementaires dans les domaines du marché monétaire et des obligations en CHF (dépassement) ainsi que des actions mondiales, des obligations en CHF et des placements alternatifs (baisse), le conseil de fondation et les commissions de prévoyance estiment que la sécurité est garantie en ce qui concerne la réalisation but de prévoyance. Les violations de la fourchette seront suivies de près et des mesures appropriées seront prises si ce phénomène devait se poursuivre en 2023.

## 6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée ou dissoute pour compenser les fluctuations à court terme des placements de la fortune. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé par le contrôleur des investissements indépendant à l'aide d'approches orientées sur les risques des placements.

Les réserves de fluctuation de valeur sont calculées par compartiment (PRO) et, pour les compartiments INDIVIDUA, par œuvre de prévoyance. Elles sont constituées à partir de l'excédent de revenus / de charges au 31 décembre 2022.

	2022 CHF 1'000		
<b>Total des réserves de fluctuation de valeur</b>	<b>43'217</b>		
<b>Compartiment PRO</b>	<b>2022 CHF 1'000</b>	<b>2021 CHF 1'000</b>	<b>Evolution en %</b>
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	353'176	128'801	174.2
Affectations (+) / prélèvements (-) compte d'exploitation	- 322'701	224'375	- 243.8
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>30'475</b>	<b>353'176</b>	<b>- 91.4</b>
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>582'128</b>	<b>590'067</b>	<b>- 1.3</b>
Valeur cible en % des placements de la fortune	14.1%	14.1%	-
Réserve de fluctuation de valeur disponible	30'475	353'176	- 91.4
<b>Déficit de réserve</b>	<b>551'653</b>	<b>236'891</b>	<b>132.9</b>
<b>Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance</b>			
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	10'744	11'445	- 6.1
Apports / prélèvements	- 354	- 701	- 49.5
Affectation provenant du compte d'exploitation	-	-	-
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>10'390</b>	<b>10'744</b>	<b>- 3.3</b>
<b>Compartiment INDIVIDUA (consolidé)</b>	<b>2022 CHF 1'000</b>	<b>2021 CHF 1'000</b>	
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	8'865	7'022	
Entrée - sortie des réserves de fluctuation de valeur	4'634	-	
Affectations (+) / prélèvements (-) compte d'exploitation	- 11'146	1'843	
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>2'352</b>	<b>8'865</b>	
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>21'003</b>	<b>16'126</b>	
Valeur cible en % des placements de la fortune (individuelle)	-	-	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	2'352	8'865	
<b>Déficit de réserve</b>	<b>18'651</b>	<b>7'261</b>	

Les réserves de fluctuation de valeur sont calculées individuellement dans le compartiment INDIVIDUA pour chaque œuvre de prévoyance. En 2022, les valeurs cibles se situaient entre 14,82 % et 15,89 %. La constitution se fait sur l'excédent de revenus / charges à la fin d'année.

La fondation elle-même ne dispose pas de réserves de fluctuation de valeur.

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

### Répartition des risques du placement

Compartiment PRO	31.12.2022			31.12.2021		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	433'824	10.6	5	207'795	5.0	5
Prêts et prêts hypothécaires	313'310	7.7	3	173'632	4.2	3
Obligations Suisse et étranger en CHF	280'311	6.9	5	121'305	3.0	5
Obligations internationales en monnaies étrangères	240'307	5.9	5	197'463	4.8	5
Obligations internationales en monnaies étrangères, hedged	282'156	7.0	7	322'209	7.8	7
Actions Suisse	340'427	8.4	10	471'110	11.4	10
Actions internationales	338'891	8.4	16	737'564	17.9	16
Placements alternatifs	583'618	14.4	15	631'977	15.4	15
Placements en infrastructures (sans levier)	95'583	2.4	2	61'613	1.5	2
Immobilier Suisse	1'149'999	28.3	32	1'191'331	29.0	32
<b>Total intermédiaire</b>	<b>4'058'426</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>4'115'999</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Créances contre employeurs	62'606			56'900		
Autres créances Suisse	4'604			9'934		
Actifs transitoires	2'930			1'688		
Actifs des contrats d'assurance	-			353		
<b>Total des actifs</b>	<b>4'128'566</b>			<b>4'184'874</b>		

	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
--	-----------	------	------------	-----------	------	------------

#### Limites générales selon l'OPP 2

Placements en créances garanties par gage immobilier (art. 55a OPP 2)	313'310	7.6 %	50	173'632	4.1	50
Placements en actions (art. 55b OPP 2)	679'318	16.5 %	50	1'208'674	28.9	50
Placements immobiliers (art. 55c OPP 2)	1'149'999	27.9 %	30	1'191'331	28.5	30
> dont à l'étranger	-	-	10	-	-	10
Placements alternatifs conformément à l'article 55d OPP 2	583'618	14.1 %	15	631'977	15.1	15
Placements en monnaies étrangères sans couverture selon l'art. 55e OPP 2	579'198	14.0 %	30	954'445	22.8	30

Répartition des placements alternatifs	31.12.2022 Collectifs CHF 1'000	31.12.2022 Directs CHF 1'000	31.12.2022 Total CHF 1'000	31.12.2021 Total CHF 1'000
Hedge Funds	230'285	-	230'285	234'373
Insurance-Linked Securities	4'386	-	4'386	36'102
Private Equities	119'948	-	119'948	144'261
Private Debts	223'668	-	223'668	209'008
Placements infrastructurels	95'583	-	95'583	61'613
Opérations de couverture sur devises	5'331	-	5'331	8'233
<b>Total</b>	<b>679'201</b>	<b>-</b>	<b>679'201</b>	<b>693'590</b>

Compartiment INDIVIDUA (consolidé)	31.12.2022			31.12.2021		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	13'456	10.1	3	6'369	6.0	3
Prêts et prêts hypothécaires	2'800	2.1	2	1'500	1.4	3
Obligations Suisse et étranger en CHF	10'938	8.3	9	7'097	6.6	10
Obligations internationales en monnaies étrangères	4'421	3.4	5	5'167	4.8	6
Obligations internationales en monnaies étrangères, hedged	3'464	2.6	3	3'202	3.0	3
Actions Suisse	21'497	16.3	17	13'734	12.8	14
Actions internationales	13'513	10.3	13	14'299	13.4	14
Placements alternatifs	13'129	10.0	14	14'226	13.3	13
Placements en infrastructures (sans levier)	1'738	1.3	2	1'086	1.0	3
Forme de placement mixte	3'540	2.7	0	4'203	3.9	0
Placements immobiliers directs	8'847	6.7	0	12'186	11.4	0
Fonds immobiliers	34'471	26.2	32	23'854	22.4	31
<b>Total intermédiaire</b>	<b>131'814</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>106'923</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Créances contre employeurs						
Autres créances Suisse	241			- 1'540		
Actifs transitoires	542			95		
Actifs des contrats d'assurance	-			2'109		
<b>Total des actifs</b>	<b>132'597</b>			<b>107'746</b>		

	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
<b>Limites générales selon l'OPP 2</b>			
Placements en créances garanties par gage immobilier (art. 55a OPP 2)	2'800	2.12	50
Placements en actions (art. 55b OPP 2)	35'010	26.56	50
Placements immobiliers (art. 55c OPP 2)	43'318	32.86	30
> dont à l'étranger	-	-	10
Placements alternatifs conformément à l'article 55d OPP 2	13'129	9.96	15
Placements en monnaies étrangères sans couverture selon l'art. 55e OPP 2	17'934	13.61	30

Répartition des placements alternatifs	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022
	Collectifs CHF 1'000	Directs CHF 1'000	Total CHF 1'000
Hedge Funds	4'740	-	4'740
Insurance-Linked Securities	79	-	79
Private Equities	1'619	-	1'619
Private Debts	6'172	-	6'172
Infrastructures	1'738	-	1'738
Opérations de couverture sur devises	42	-	42
Autres placements	477	-	477
<b>Total</b>	<b>14'867</b>	<b>-</b>	<b>14'867</b>

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31 décembre 2022:

	Valeur du marché 31.12.2022 CHF 1'000	Volumes de contrats CHF 1'000	Engagements en hausse CHF 1'000	Engagements en baisse CHF 1'000
Opérations à terme sur devises EUR, USD, GBP				
> Valeur de remplacement positive	5'744	611'577	-	611'577
> Valeur de remplacement négative	- 195	40'286	-	40'286
<b>Total opérations à terme sur devises</b>	<b>5'549</b>	<b>651'863</b>	<b>-</b>	<b>651'863</b>

Les instruments financiers dérivés sont couverts par des investissements de placement existants.

## 6.6 Engagements de capital ouverts

	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000
Au 31 décembre, les engagements de capital ouverts suivants existaient:		
> Infrastructure	68'140	53'320
> Private Equity	46'520	10'011
> Private Debt	89'919	62'550
> Hedge Funds	8'653	-
<b>Total</b>	<b>213'232</b>	<b>125'881</b>

## 6.7 Explication relative au résultat net des placements de la fortune

	31.12.2022
<b>Compartiment PRO</b>	<b>- 5.92 %</b>
	<b>CHF 1'000</b>
Résultat net des actifs liquides et des opérations à terme sur devises	- 1'600'094
Intérêts sur les prêts et les prêts hypothécaires	1'019'276
Résultat net des actions	- 194'600'009
Résultat net des obligations	- 87'631'472
Résultat net des biens immobiliers (placements directs)	60'216'598
Résultat net des placements alternatifs	7'271'050
Frais de gestion de fortune	- 38'362'036
<b>Résultat net des placements de la fortune</b>	<b>- 253'686'687</b>

	31.12.2022
<b>Compartiment INDIVIDUA (consolidé)</b>	<b>- 8.22 %</b>
	<b>CHF 1'000</b>
Résultat net des actifs liquides et des opérations à terme sur devises	- 91'548
Intérêts sur les prêts et les prêts hypothécaires	- 2'491
Résultat net des actions	- 6'552'064
Résultat net des obligations	- 2'523'468
Résultat net des biens immobiliers (placements directs)	712'946
Résultat net des fonds immobiliers	1'317'698
Résultat net des placements alternatifs	- 666'477
Bénéfice net des placements mixtes	- 640'437
Frais de gestion de fortune	- 1'088'121
<b>Résultat net des placements de la fortune</b>	<b>- 9'533'962</b>



## 6.7.1 Frais de gestion de la fortune

	Total Tellco pk 2022 CHF 1'000	en %	Total Tellco pk 2021 CHF 1'000	en %
Frais relatifs à la gestion de fortune au niveau de l'institution (frais TER)	8'556	0.20	8'328	0.19
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	1'207	0.03	895	0.02
Autres frais (frais SC)	150	0.00	169	0.00
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	29'537	0.69	32'908	0.77
> dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	10'560	0.25	10'929	0.25
> dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	6'089	0.14	5'153	0.12
> dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	5'309	0.12	5'243	0.12
> dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	7'455	0.18	11'583	0.27
<b>Total</b>	<b>39'450</b>	<b>0.93</b>	<b>42'300</b>	<b>0.99</b>
Total des placements de la fortune	4'257'691	100.00	4'288'375	100.00
Placements de la fortune non transparents en matière de frais	-	-	-	-
<b>Placements de la fortune transparents en matière de frais – taux de transparence des frais</b>	<b>4'257'691</b>	<b>100.00</b>	<b>4'288'375</b>	<b>100.00</b>

A partir de l'exercice 2013, toutes les institutions de prévoyance sont tenues, conformément à la directive de la CHS PP du 23 avril 2013, d'enregistrer aussi comme dépenses dans leur compte d'exploitation les frais relevant de leurs placements de la fortune, c'est-à-dire les frais de transaction et les impôts ainsi que les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais.

Frais TER: notamment les frais de gestion, droits de dépôt, droits d'administration de fonds et commissions de performance  
 Frais TTC: frais de transaction tels que courtages, commissions d'émission et de rachat, impôts (droits de timbre)  
 Frais SC: frais pour le contrôle externe de la gestion des investissements, entre autres

## 6.7.2 Placements de la fortune non transparents

Il n'y en a pas.

## 6.8 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

### 6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2022, les créances en comptes de primes envers les entreprises affiliées s'élevaient d'une part à CHF 69'244'044,35 au total (4'014 employeurs). En tout, 712 entreprises représentant un arriéré de CHF 14'342'705,54 ont été résiliées. Dans ces cas, le paiement des contributions est en retard. D'autre part, il existe un ducroire de près de CHF 3'557'528 pour créances à risque. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur au sens strict.

### 6.8.2 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Outre les créances en comptes de primes envers les entreprises affiliées de CHF 20'970'335,96, au 31 décembre 2022, 456 employeurs disposent de réserves de contributions de l'employeur. Ces réserves de cotisations ont évolué comme suit:

	2022 CHF 1'000	2021 CHF 1'000
<b>Sans renonciation à l'utilisation</b>		
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	31'891	32'194
Apports	9'940	9'019
Transmission au nouvel assureur	- 415	- 256
Utilisation pour le versement des contributions des employeurs	- 6'487	- 9'377
Utilisation pour les versements dans le capital d'épargne	-	-
Intérêts 1 % (année précédente: 1 %)	332	311
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>35'261</b>	<b>31'891</b>



## 7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Composition des cotisations

	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	334'848	302'170	10.8
Cotisations de risque	62'799	58'160	8.0
Contributions aux frais administratifs	11'995	10'838	10.7
Contributions unitaires	8'004	7'116	12.5
<b>Total cotisations</b>	<b>417'646</b>	<b>378'284</b>	<b>10.4</b>

### 7.2 Frais généraux administratifs

#### 7.2.1 Frais généraux administratifs

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF	Evolution en %
Frais généraux administratifs	13'206'532	10'567'124	25.0
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	240'526	269'443	- 10.7
Autorité de surveillance	42'101	71'383	- 41.0
Frais de marketing et de publicité	8'677'213	8'332'884	4.1
Frais de courtage	7'438'656	9'637'293	- 22.8
<b>Total</b>	<b>29'605'028</b>	<b>28'878'125</b>	<b>2.5</b>

En raison d'un changement de système, certaines indemnités des années 2020 et 2021 pour les frais de courtage ont été prises en compte une seule fois pour l'exercice 2021.

#### 7.2.2 Frais généraux d'administration par mutation

	31.12.2022	31.12.2021	Evolution en %
Nombre d'assurés actifs au 1 <sup>er</sup> janvier, y compris entrées et sorties	286'291	245'310	16.7
Nombre de rentiers au 31 décembre (hors rentes pour enfant)	4'037	3'703	9.0
<b>Total bénéficiaires</b>	<b>290'328</b>	<b>249'013</b>	<b>16.6</b>
<b>Frais généraux d'administration par personne en CHF</b>	<b>102</b>	<b>116</b>	<b>- 12.1</b>

### 7.3 Provisions non techniques

	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	2'251	2'700	- 16.6
Affectations (+) / prélèvements (-) impôt sur les gains immobiliers	-	- 449	- 100.0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>2'251</b>	<b>2'251</b>	<b>-</b>

## 8 Exigences de l'autorité de surveillance

Selon la décision du 25 avril 2022 de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (ZBSA), la nullité du transfert d'un effectif de bénéficiaires de rentes de vieillesse, d'invalidité et de survivants de la Tellco pk à une fondation de rentiers est prononcée. La fondation est tenue d'annuler les transferts de rentiers.

L'affaire est actuellement en cours de réexamen.

## 9 Autres informations concernant la situation financière

### 9.1 Mesures prises pour compenser le découvert

Au 31.12.2022, une (année précédente: 0) œuvre de prévoyance INDIVIDUA présente un taux de couverture inférieur à 100 %. Toutefois, comme le taux de couverture est supérieur à 99 %, on peut s'attendre à ce qu'il se rétablisse à 100 % grâce aux résultats des placements. D'autres mesures ne peuvent donc pas être prises.

### 9.2 Mise en gage d'actifs

Le dépôt de titres suivant a fait l'objet d'une mise en gage aux fins de garantie des instruments financiers dérivés:

	31.12.2022 CHF 1'000	31.12.2021 CHF 1'000
<b>Tellco SA</b>	<b>112'570</b>	<b>83'744</b>

### 9.3 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

## 9.4 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Il n'y en a pas.

## 10 Événements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2022 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan (année précédente: aucun).

# Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de  
Tellco pk, Schwyz

Bâle, le 16 mai 2023

## Rapport sur l'audit des comptes annuels Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Tellco pk (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-derevision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète ;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de l'institution de prévoyance s'élève au 31 décembre 2022 à 101.7 %. L'institution de prévoyance comprend 10'181 oeuvres de prévoyance, parmi lesquelles une se trouvent en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes oeuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour les oeuvres de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100 %, il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'oeuvre de prévoyance.

Selon notre appréciation, nous constatons que:

- le conseil de fondation assume, avec le concours des commissions de prévoyance, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, tel qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous 6.4 ;
- le conseil de fondation respecte, avec le concours des commissions de prévoyance, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés ;
- les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales ;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent ;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le conseil de fondation avec le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en oeuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées ;
- le conseil de fondation nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

## Indications concernant une autre constatation

Nous attirons en outre l'attention sur le fait que les directives de placement sur les catégories marché monétaire, obligations CHF, actions monde et placements alternatifs n'ont été respectées ni au cours de l'année sous revue ni à la date de référence. Nous renvoyons à ce propos aux explications dans l'annexe aux comptes annuels, sous le chiffre 6.2. « Recours à l'extension ».

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées, à l'exception de la constatation exposée au paragraphe précédent.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Patrick Schaller  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

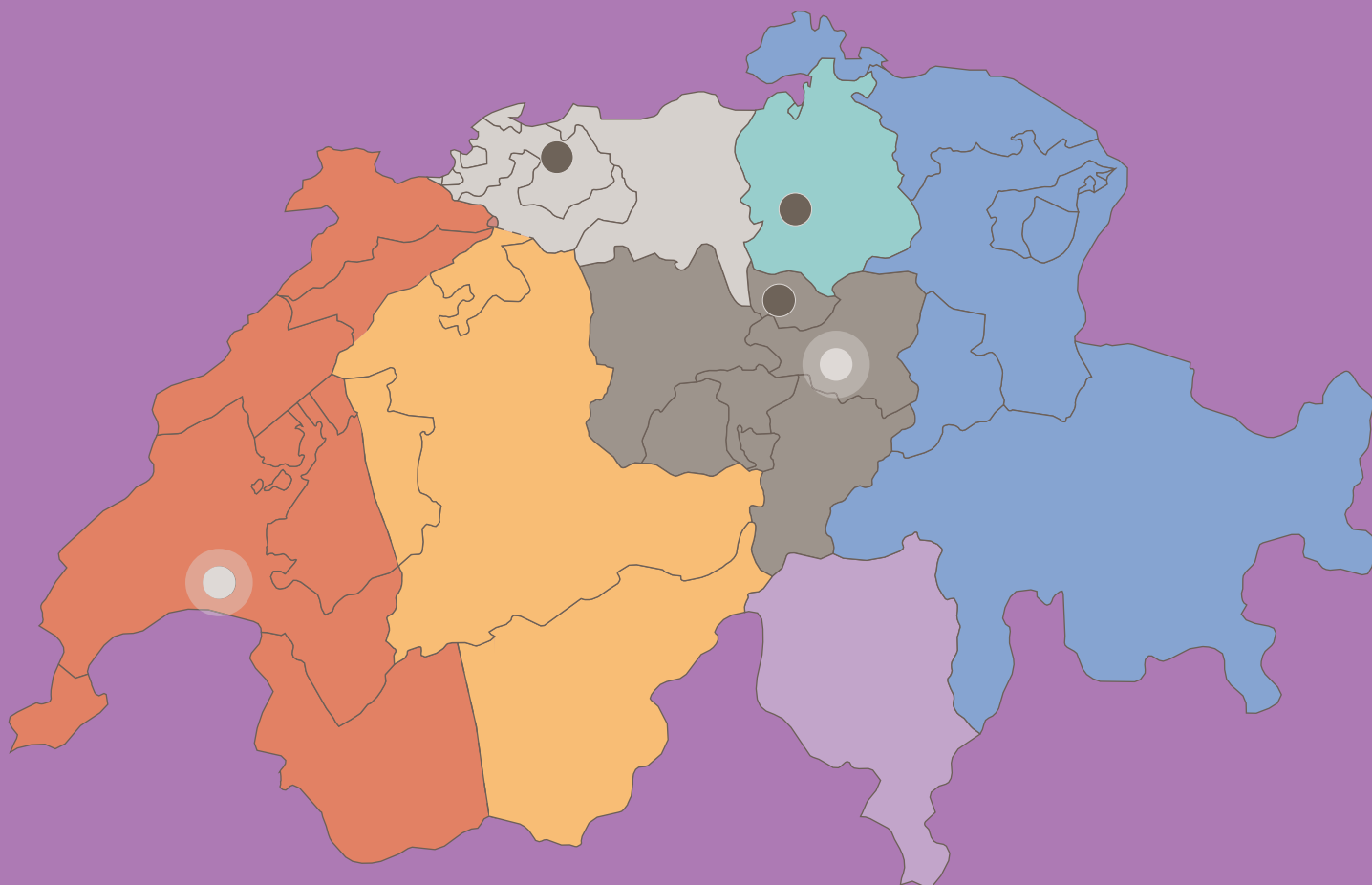
Nicolas Girard  
Expert-réviseur agréé

## Impressum

Tellco pk	Rapport de gestion 2022
Editeur	Tellco pk
Copyright © 2023	Tellco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

# Schwyz est notre berceau – la Suisse est notre foyer



**Siège (Schwyz) et  
administration  
régionale Suisse  
romande (Lausanne)**

**Tellco pk**


Bahnhofstrasse 4  
Postfach 434  
CH-6431 Schwyz  
Suisse

t +41 58 442 50 00  
info@tellcopk.ch  
tellco.ch



**Sites régionaux**

**Ancrage**

-  Suisse romande
-  Plateau
-  Suisse centrale
-  Tessin
-  Suisse du nord-ouest
-  Suisse orientale
-  Zurich